



Le 5 avril 2024

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 AVRIL 2024

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 15 avril 2024 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 2.073.521.8 - Comptes annuels de l'exercice 2023 - Approbation
3. 2.073.521.5 . - Finances communales - Budget 2024 - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 - Approbation.
4. 2.073.533 : Intercommunales - IMIO - assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024. Ordre du jour - Approbation.
5. 1.824.508 – Maison du Tourisme Pays des Lacs – projet Interreg VI « Eurocyclo » - Intervention communale - modification
6. 1.824.508 : – Maison du Tourisme Pays des Lacs – Parc National - « Création de deux Parcs Nationaux en Wallonie du Plan national pour la reprise et la résilience » – convention.
7. 1.754.7 : - Sécurité publique - utilisation de caméras de surveillance fixes temporaires sur le territoire de la commune. Mise en conformité.
8. 2.075.1 : - Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires au cours de l'exercice 2023 – Approbation
9. 2.075.1 : - Rapport relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires - Année 2024 (exercice 2023) - Approbation.
10. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature « Trame noire »
11. 1.855.3.073.54 : Hall omnisports - Infrasports - Achat de deux tribunes mobiles. Approbation des conditions et du mode de passation.
12. 1.855.3.073.54 : Infrasports - Acquisition d'un aspirateur permettant l'entretien des abords extérieurs du Hall omnisports. Approbation des conditions et du mode de passation.
13. PMCM - Projet de Plan de Mobilité de Charleroi Métropole - Décision de principe
14. 2.082.3 : – Personnel communal – Obligation d'emploi de travailleurs handicapés – rapport au 31/12/2023 – communication.
15. 1.852.11 : - Dossier de demande de reconnaissance de la bibliothèque communale par la FWB

HUIS CLOS

16. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.

